

# L'ECHO de la Paroisse Ste Jeanne d'Arc en Chinonais

Chinon, Cravant les Coteaux, St Benoît la Forêt, Beaumont, Avoine, Huismes,  
Rigny, Savigny, Marçay, Anché, Candès, Cinais, Couziers, Lenné, Ligné, Rivière,  
La Roche, St Germain, Seully, Thizay

## Semaine du 14 au 21 juin 2015

N°2015-24

---

Il a été demandé de préciser quel est le droit en matière d'utilisation des églises. En effet depuis 1905, (date de la séparation de l'église et de l'état) l'état a pris en charge les églises et autre immeuble (pouvant bénéficier de revenu permettant ainsi l'entretien du bâtiment église).

La République assure la liberté de conscience des citoyens et ne « reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte »

Aussi, que dit la loi française en matière d'utilisation du bâtiment église ?

---

### **Les droits et devoirs de l'affectataire (c'est-à-dire du curé ou de l'évêque) ...**

L'affectation qui règle l'usage des lieux de culte, est un aspect déterminant des relations entre les paroisses et les propriétaires des lieux de culte catholiques (les mairies). Elle consiste en la mise à disposition des fidèles en communion avec l'évêque et de leur clergé, des édifices religieux devenus propriété des communes (ou de l'Etat pour les cathédrales). Elle est légale, exclusive, gratuite, permanente et perpétuelle.

Le prêtre nommé légitimement (canoniquement) par l'Evêque est affectataire, et à ce titre il possède le droit de police dans les églises et chapelles (horaires d'ouverture et de fermeture); c'est lui qui détient les clefs ou qui les confie à une personne de son choix pour assurer ce service sous sa responsabilité.

... / ...

Le bâtiment église est affecté à l'usage exclusif du culte. Il ne peut y avoir aucune autre manifestation sauf volonté de l'affectataire pour le bien des paroissiens. L'autorisation pour des concerts (en cohérence avec le lieu) ne constitue par conséquent que des tolérances dans la mesure où celles-ci n'empiètent pas sur l'usage cultuel.

La loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes a précisé dans son article 5 que « à défaut d'associations cultuelles, les édifices affectés à l'exercice du culte continueront à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion ». C'est en ce sens seulement que l'affectation cultuelle des édifices demeurés propriétés de l'État, des départements et des communes conformément à l'article 12 de la loi du 9 décembre 1905, peut être considérée comme exclusive et permanente. On peut donc estimer, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, qu'aucune manifestation non cultuelle ne peut être organisée dans une église communale sans l'accord formel des autorités religieuses locales qui restent seules juges de la compatibilité de la manifestation envisagée et du respect de l'affectation des lieux. Cependant, il paraîtrait bon que le maire de la commune concernée soit au moins informé de l'organisation de telles manifestations, en raison de ses pouvoirs de police et en qualité de représentant de la collectivité propriétaire des bâtiments. (JO, Assemblée nationale, QE, 14 janvier 1991, p. 134.)

## INTENTIONS DE MESSE DES DEFUNTS

ST LOUANS	Intention Particulière
ST ETIENNE	Roger MANTONNIER / Jeanne TOMERA
BEAUMONT	Marie-Antoinette CHAUVELIN / Marie-France ROUZIER
LIGRE	Fam. BICHON-CHAUVELIN / Guy FLEUREAUX / Bernard, Philippe, Gilbert DIBOINE

**Accueil et secrétariat paroissial - Presbytère de Chinon**

11 rue Urbain Grandier - 37500 Chinon

De 9h à 12 h du mardi au samedi matin - 02.47.93.07.97 - [spchinon@gmail.com](mailto:spchinon@gmail.com)

Vous pouvez nous rejoindre sur le compte Facebook :

**Paroisse Ste Jeanne d'Arc**

# Messes du 14 au 21 juin 2015

Samedi 13 juin <i>Cœur Immaculé de Marie</i>	11H00	St Louans	Intention particulière
	18H00 18H30	<i>Avoine</i> <i>St Maurice</i>	St Antoine de Padoue Intention particulière
11° Dim. Ordinaire  14 juin	09H30	<b>ST LOUANS</b>	
	11H00	<b>ST ETIENNE de Chinon</b>	
	11H00	<b>BEAUMONT</b>	
	11H00	<b>LIGRE</b>	
Mardi 16 juin <i>Férie</i>	18H15 18H30	Beaumont St Etienne	Intention particulière <i>Gréban de Pontourny</i>
	Mercredi 17 juin <i>Férie</i>	08H30	St Etienne
18H00		Marçay	Intention particulière
18H30		St Etienne	Intention particulière
Jeudi 18 juin <i>Férie</i>	08H30	St Etienne	Intention particulière
	18H00	Savigny	Intention particulière
	18H30	St Etienne	Intention particulière
Vendredi 19 juin <i>Férie</i>	09H00	St Louans	Intention particulière
	18H30	St Etienne	Intention particulière
Samedi 20 juin <i>Vierge Marie</i>	08H30	St Louans	Intention particulière
	08H30	St Etienne	Intention particulière
	18H30	<i>St Maurice</i>	Intention particulière
12° Dim. Ordinaire  21 juin	09H30	<b>ST LOUANS / CRAVANT</b>	
	11H00	<b>ST ETIENNE de Chinon</b>	
	11H00	<b>BEAUMONT</b>	
	11H00	<b>CANDES</b>	

## AGENDA

A l'occasion de l'année de la Vie consacrée, Messe à St Louans à 11h

**17/06** : 19H00, réunion fin d'année Ktchuménat au centre Ste Thérèse.  
18h30, Equipe Relais Rive gauche

**18/06** : 10H30, Bénédiction des drapeaux à Avoine  
20h30 groupe Œcuménique à Ste Thérèse.

**19/06** : 20H30, Formation des Ktchistes à 20h30 à Ste Thérèse

**25/06** : 19H30, réunion fin d'année des KTchistes.

**26/06** : 19H30, Retour Pèlerinage de Turin pour les Pèlerins.

**27/06** : Ordinations Diaconales et sacerdotales à la Cté St Martin.  
Barbecue aumônerie

**03/07** : EAP à 19h30

**05/07** : Pique-nique champêtre à l'occasion de la Messe fin d'année à Savigny en Véron en extérieur.

## BAPTEMES

Le 13/06 ST MAURICE  
Shun THUISSARD  
Jeanne POUGNON-FERRAND  
Le 14/06 BEAUMONT  
Aymeric BLANDIN

## MARIAGE

Le 20/06 : LA ROCHE  
Jordan CHEVALLIER & Justine BERTON

## DEFUNTS

Le 09/06 : BEAUMONT  
Aline JAMET  
Le 11/06 : CINAIS  
Jacqueline PATRIN  
Le 12/06 : ST ETIENNE  
Aïmé CODJOVI  
MARCAY  
William MARTIN

Panier du presbytère  
pour la R G : → Ligré

## Adoration du Saint-Sacrement

Mardi	St Etienne	07h00 - 08h00		
Mercredi	St Etienne	06h30 - 07h30	Marçay	17h30 18h00
Jeudi	St Etienne	06h30 - 07h30	Savigny	17h30 18h00
Vendredi				
Samedi	St Etienne	06h30 - 07h30	St Etienne	15h00 17h00
Dimanche	St Etienne	06h30 - 07h30		